



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 13 octobre 2022

APPROVISIONNEMENT EN CARBURANT DES STATIONS-SERVICES

Depuis plusieurs jours, certaines stations-services connaissent des difficultés d'approvisionnement en raison d'un mouvement social. Les services de l'État suivent la situation avec une très grande attention. La cellule interministérielle de crise a d'ailleurs été activée.

Dans le Rhône et la Métropole de Lyon, **la situation reste stable depuis ce début de semaine.** Au regard de la persistance de cet épisode, le préfet du Rhône a pris un arrêté afin de donner **un accès prioritaire aux véhicules professionnels listés ci-après dans le but d'assurer la continuité des missions de service public :**

- les véhicules sérigraphiés et banalisés des armées, de la police nationale, de la gendarmerie nationale, de police municipale, des douanes, des services pénitentiaires
- les véhicules opérationnels des services de secours et d'incendie
- les véhicules du SAMU et du SMUR
- les véhicules sérigraphiés des associations agréées de sécurité civile
- les véhicules de transports sanitaires (ambulances hospitalières et privées agréées)
- les véhicules nécessaires à l'approvisionnement logistique des établissements de santé
- les véhicules de transport de produits sanguins, pharmaceutiques et d'oxygène
- les véhicules des laboratoires de biologie médicale
- les véhicules des médecins, des infirmiers, des personnels hospitaliers, des professionnels paramédicaux et des personnels des services de soins à domicile au profit des personnes âgées dépendantes ou en situation de handicap
- les véhicules des services funéraires
- les transports scolaires
- les véhicules de collecte des ordures ménagères et des déchets hospitaliers
- les véhicules d'urgence disposant d'avertisseurs sonores et lumineux (EDF, ENGIE, ENEDIS, GRDF, télécommunications...)
- les véhicules de transport d'hydrocarbures
- les véhicules de transport de fonds
- les véhicules d'intervention d'urgence de la SNCF et des opérateurs de transport
- les véhicules de dépannage routier

Ainsi, à compter du 14 octobre 2022, un accès leur sera dédié dans les stations-services Total Energies de Bron-Laurent Bonneville, Dardilly, Lyon-Garibaldi, Saint-Symphorien-d'Ozon, Tarare et Villefranche-sur-Saône sur présentation d'une carte professionnelle.

Pour rappel, la vente et l'achat de carburants dans des récipients transportables restent interdits jusqu'au 21 octobre inclus pour éviter la constitution de sur-stocks de prudence et prévenir le risque de tensions dans les files d'attente.

Le préfet en appelle au civisme et à la responsabilité de chacun pour assurer la satisfaction des besoins de tous.

Cabinet du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Benoît GAILLET
Mél : pref-communication@rhone.gouv.fr

www.rhone.gouv.fr

Préfecture du Rhône – 18 rue Bonnel, Lyon 3ème

En cas d'urgence seulement, jours fériés et week-ends : 06 12 32 05 82



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet_69